



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 55 (h) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Développement durable dans les régions montagneuses **Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi pour donner suite à la résolution 62/196 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-quatrième session, de l'état du développement durable dans les régions montagneuses. Le rapport décrit l'état du développement durable dans les régions montagneuses aux niveaux national, régional et international, présente une analyse générale des problèmes à régler et formule des recommandations pour examen par l'Assemblée sur les moyens de continuer à promouvoir et à assurer efficacement le développement dans les régions montagneuses du monde entier dans le cadre de la politique existante, notamment le chapitre 13 d'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») et les objectifs du Millénaire pour le développement.

* A/64/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-6	3
II. Rappel des faits et défis à relever	7-10	4
III. Mesures nationales.....	11-29	4-7
IV. Mesures internationales.....	30-98	8-18
A. Initiatives thématiques	30-84	8-16
B. Partenariats, coopération transfrontière et mécanismes de financement	85-98	16-18
V. Recommandations.....	99	19-20

I. Introduction

1. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/24, dans laquelle elle a proclamé l'année 2002 Année internationale de la montagne. La résolution encourageait les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à profiter de l'Année internationale de la montagne pour faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a établi un rapport sur les réalisations de l'Année, lequel a été transmis à l'Assemblée générale par le Secrétaire général (voir A/58/134).

2. L'Année internationale de la montagne en 2002 s'appuie sur le chapitre 13 d'Action 21 qui portait sur les questions des montagnes et tendait à la protection des écosystèmes montagneux et à l'amélioration du bien-être des populations montagnardes. L'Année internationale de la montagne a induit une action efficace et à long terme en vue de la mise en œuvre du chapitre 13. Elle a été couronnée de succès grâce aux moyens suivants : sensibilisation à l'importance qu'ont les montagnes pour la vie et à la nécessité d'améliorer les environnements de montagne et le bien-être des populations montagnardes ; soutien à la création de 78 comités nationaux pour entreprendre l'action au niveau national ; et renforcement des partenariats avec les parties prenantes intéressées par les questions des montagnes, qui a débouché sur le lancement du Partenariat de la montagne au Sommet mondial pour le développement durable, organisé à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002.

3. L'Année a également permis l'adoption de la résolution 57/245 dans laquelle l'Assemblée générale a déclaré le 11 décembre Journée internationale de la montagne, à compter du 11 décembre 2003, et a encouragé la communauté internationale à organiser ce jour-là des manifestations à tous les niveaux en vue de souligner l'importance du développement durable des montagnes. L'Assemblée générale a recommandé que la fourniture d'une aide au développement aux pays montagneux pauvres soit inscrite à l'actuel ordre du jour de l'Assemblée générale. Il avait également été proposé que l'allègement de la dette soit envisagé comme moyen important de lutter contre la pauvreté dans ces régions.

4. Dans sa résolution 59/238, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, à sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », une question subsidiaire intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental ». Conformément à la résolution 58/216, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale un rapport intitulé « Développement durable dans les régions montagneuses » (A/60/309) lors de sa soixantième session.

5. Dans sa résolution 60/198, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport sur l'état du développement durable dans les régions montagneuses, au titre d'une question subsidiaire intitulée « Développement durable dans les régions montagneuses » de la question intitulée « Développement durable ». Un rapport intitulé « Développement durable dans les régions montagneuses » (A/62/292) a été dressé et présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa soixante-deuxième session.

6. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 62/196 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur l'état du développement durable dans les régions montagneuses, sous le point 55 (h) de l'ordre du jour provisoire. Il a été établi par la FAO en collaboration avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations. Les demandes de renseignement sur les progrès accomplis ont bénéficié d'un taux de réponse important, mais les restrictions imposées à la longueur des déclarations n'ont pas permis d'ajouter toutes les données utiles, désormais consultables à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forestry/57504/en/>.

II. Rappel des faits et défis à relever

7. À l'heure actuelle, on reconnaît de plus en plus que les montagnes sont des écosystèmes fragiles, d'autant plus importants au niveau mondial qu'elles sont les réserves d'eau douce du globe, recèlent une riche diversité biologique, constituent des destinations populaires de loisir et de tourisme et font la diversité culturelle et la richesse du patrimoine. Occupant environ un quart des terres émergées, elles pourvoient directement à la subsistance de 12 % de la population mondiale et offrent des biens et des services à plus de la moitié de l'humanité. Malheureusement, nombre des plus pauvres qui souffrent d'une précarité alimentaire vivent dans les montagnes. Par conséquent, il faut assurer l'équilibre écologique et l'amélioration de la situation économique et sociale dans les régions montagneuses, pour le bien tant de leurs habitants que des habitants des plaines.

8. Depuis l'adoption du chapitre 13 d'Action 21, intitulé « Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes », l'importance des populations montagnardes et des écosystèmes montagneux est de plus en plus manifeste. L'engagement et la volonté d'agir ont été renforcés depuis la proclamation de l'Année internationale de la montagne en 2002 et les montagnes retiennent de plus en plus l'attention dans les instances à tous les niveaux. Le Sommet mondial pour le développement durable a débouché sur l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dont le paragraphe 42 décrit les mesures requises pour assurer le développement durable des régions montagneuses ; ce plan de mise en œuvre constitue, avec le chapitre 13 d'Action 21, le cadre d'action global pour le développement durable des régions montagneuses.

9. Malgré une reconnaissance accrue des questions relatives aux montagnes et des résultats tangibles, il existe toujours des contraintes énormes pour atténuer la pauvreté, éviter la détérioration de l'environnement et parvenir au développement durable dans les régions montagneuses, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Sept ans après la proclamation de l'Année internationale de la montagne, de nombreux défis subsistent. Les populations montagnardes et leurs environnements sont encore vulnérables aux demandes croissantes en eau et autres ressources naturelles, au tourisme en expansion, aux taux croissants d'émigration, à une fréquence croissante des conflits et aux pressions exercées par l'industrie, l'exploitation minière et l'agriculture dans un monde de plus en plus interdépendant. Conjugué à l'envolée des prix des denrées alimentaires, le ralentissement économique mondial a fait grimper en flèche le nombre de personnes victimes de la faim et sous-alimentées ; par ailleurs, les populations des montagnes sont particulièrement vulnérables aux pénuries alimentaires. Les menaces et conséquences du changement climatique posent de nouveaux défis tant pour les montagnes que les populations des montagnes qui, pour les relever, nécessitent une attention immédiate et des efforts concertés. Il faut également apporter des financements et des investissements plus importants dans les régions montagneuses, instaurer une meilleure coopération et coordination et créer un environnement plus porteur caractérisé par des lois, des politiques et des institutions plus favorables.

III. Mesures nationales

11. Les actions menées à l'échelon national sont un facteur essentiel de la mise en valeur durable des montagnes. Ces dernières années, le nombre d'activités et initiatives a constamment augmenté et la communauté internationale a porté sa pierre à l'édifice. Cela a favorisé la mise en œuvre de stratégies dont des politiques favorables dans le cadre des plans de développement nationaux. Le présent rapport n'ayant pas vocation à décrire la multitude d'activités organisées par les pays, la section qui suit ne porte que sur un échantillon de réalisations parmi les plus marquantes à l'échelon national en ce qui concerne le développement durable des régions montagneuses.

Afrique

12. En Algérie, le Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme met en œuvre une approche de gestion intégrée visant non seulement à favoriser des activités socio-économiques et à protéger des écosystèmes fragiles dans la région des Hauts Plateaux, mais également à promouvoir l'aménagement et la gestion durables des terres du corridor naturel allant de la zone côtière aux hautes plaines, qui recèle des ressources naturelles abondantes et revêt une importance économique de tout premier plan.

13. Au Maroc, plusieurs agences gouvernementales lancent un projet dans le bassin de Tataouine de la Province de Khénifra ayant l'ambition d'épauler les protagonistes clés à lutter contre la désertification à travers des plantations forestières et la mise en œuvre d'une approche de gestion des bassins versants collaborative et intégrée. Exécuté par la FAO, ce projet fait partie d'un programme interrégional financé par le gouvernement espagnol. Avec le concours du Programme de coopération technique de la FAO et du Programme des produits de la montagne (dans le cadre du Partenariat de la montagne), le gouvernement marocain met en œuvre un projet de production de safran dans les montagnes de l'Anti-Atlas. Lancé dans une des régions les moins développées du pays en collaboration avec l'organisation non gouvernementale (ONG) locale « Migration et Développement » et le mouvement « Slow Food », le projet est un vivier d'informations précieuses sur les aspects techniques, sociaux et économiques de la production et du traitement du safran, et fournit par ailleurs un aperçu exhaustif de l'ensemble de la chaîne de valeur de ce dernier.

14. En Ouganda, plusieurs projets sur la montagne sont en cours de réalisation. Le Programme régional de conservation de l'écosystème du Mont Elgon (MERECP) entend améliorer les moyens de subsistance et réduire la pauvreté en créant des opportunités de rémunération en contrepartie de services environnementaux dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. À l'initiative de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le programme est implanté au Kenya et en Ouganda et est cofinancé par les gouvernements norvégien et suédois. Le projet « Gestion environnementale et conservation des montagnes de Rwenzori », financé par l'Agence norvégienne de développement et de coopération, contribue à une gestion saine des bassins versants, à une utilisation durable des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité dans cet écosystème montagneux.

Asie

15. En 2009, le Kirghizstan a adopté une nouvelle loi modifiant radicalement le système de gestion des pâturages du pays en transférant la responsabilité de la gestion des pâturages aux utilisateurs locaux. Appuyés par le projet de gestion durable des pâturages de CAMP Alatoo, financé par la Coopération technique allemande, des comités des pâturages ont été créés dans trois zones territoriales pilotes autonomes aux niveaux des bassins versants des cours d'eau Jergetal et Ottuk dans le nord du Kirghizstan.

16. Au Liban, plusieurs projets portent sur l'eau et la conservation des sols dans les zones montagneuses, comme le projet du bassin-versant d'El Qaa et le projet « Gestion des risques d'inondation et récupération de l'eau pour la réhabilitation des moyens de subsistance à Baalbeck El Hermel », financé par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui vise à renverser la dégradation des terres et la désertification en recourant à des techniques de récupération des eaux, ainsi qu'à restaurer la couverture végétale et de meilleures pratiques de gestion des terres.

17. Au Népal, le Ministère de l'agriculture met en œuvre un projet avec l'aide de la FAO, afin de promouvoir les capacités nationales et locales pour la préparation aux catastrophes et la gestion des risques climatiques dans le secteur agricole. Le projet opère dans quatre districts et recourt à des technologies

propres à l'environnement pour la gestion des risques climatiques et des catastrophes au niveau communautaire.

18. Des initiatives de réhabilitation à moyen terme sont en cours dans des régions du Pakistan sujettes aux tremblements de terre. Ainsi, l'Autorité pour la reconstruction et la réhabilitation après le séisme met en œuvre un projet, financé par l'Agence suédoise de développement international avec l'assistance technique de la FAO, en mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance locaux, le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que le contrôle des risques hydrogéologiques par le biais d'une gestion collaborative des bassins versants dans les villages.

19. Aux Philippines, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement a lancé un vaste programme de développement en montagne en 2007, liant la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté aux activités rémunératrices basées sur les produits forestiers ligneux ou non. En 2009, l'accent a été placé sur le rôle environnemental des bassins versants vitaux, des forêts de protection et des zones protégées.

20. Depuis 2008, le gouvernement turc a mis sur pied un projet pilote, avec le soutien de la FAO, visant à développer le potentiel des approches modernes en matière de développement durable des régions montagneuses dans les montagnes de Yunttagi (Province de Manisa), et à intégrer ledit développement au processus de planification nationale.

Europe

21. En Italie, le projet « Évaluation agro-écologique des herbages permanents » dans la vallée Valtellina épingle les corrélations entre l'écosystème prairie, les stratégies de développement locales et d'autres objectifs socio-économiques, afin d'évaluer la durabilité des activités agricoles locales et la pression future sur les ressources naturelles. L'Union nationale italienne des communes, communautés et instances montagnardes encourage les opportunités d'emploi, l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance des investissements dans des domaines tels que l'énergie renouvelable dans les communautés de montagne. En 2009, le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a déclaré les Dolomites, dans le nord des Alpes italiennes, site du patrimoine mondial.

22. Dans le sud de la Pologne, le développement durable des régions montagneuses fait l'objet de plus en plus d'attention. Dans le cadre d'une collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales actives dans les régions de montagne, la FAO a appuyé un projet dans les montagnes Sudètes, encourageant l'intégration des besoins et préoccupations inhérents aux montagnes dans la planification stratégique aux fins du développement de six provinces montagneuses en Pologne.

23. Le site du patrimoine mondial de Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn dans les Alpes suisses est réputé pour son système de connaissances global intégrant des données environnementales, socio-économiques et culturelles. Ce système repose sur un concept de surveillance et de recherche sur le long terme mis sur pied par le centre de gestion du site avec le soutien du Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne.

Amérique latine

24. Depuis 2005, le Comité argentin pour le développement durable des régions montagneuses a fait preuve d'un grand dynamisme tant à l'échelle nationale qu'internationale. Un grand nombre de ministères, d'universités et d'organisations non gouvernementales sont représentés au sein du Comité, lequel fait actuellement l'objet d'une décentralisation afin de répondre efficacement aux besoins des différentes

régions et chaînes montagneuses argentines. Il a récemment mis sur pied des groupes thématiques afin de débattre et d'épingler des activités et projets à mettre en œuvre. Il a contribué activement au lancement et à la consolidation de l'Initiative andine du Partenariat de la montagne.

25. En 2008, le Bureau de l'environnement et de la gestion des aires protégées au Chili a lancé le programme Glaciers et montagnes, coordonné par la Corporación Nacional Forestal. Soixante pour cent des glaciers en Amérique du Sud sont situés au Chili ; le gouvernement a élaboré une politique nationale sur les glaciers en 2009 afin de les protéger. En 2008, la direction générale de l'eau a mis sur pied l'Unité de glaciologie et de la neige chargée d'élaborer un programme national d'études glaciologiques et de surveiller le territoire des glaciers.

26. En 2008, l'Équateur a adopté une nouvelle constitution mettant l'accent sur la conservation de l'environnement et les ressources naturelles, et plus particulièrement l'eau et les écosystèmes fragiles, dont les montagnes. Le Ministère de l'environnement a élaboré des politiques axées sur les écosystèmes des Páramos andins, les zones humides, les forêts et l'agro-biodiversité. Le gouvernement a sollicité le concours de la FAO pour l'aider à lancer le projet intitulé Pauvreté, désertification et gestion intégrée des bassins versants (un volet d'un programme interrégional financé par le gouvernement espagnol) à Porto Viejo, province de Manabi, visant à développer les programmes intégrés de gestion des bassins versants et à améliorer les moyens de subsistance dans les bassins versants pilotes touchés par la désertification et la dégradation. Par ailleurs, la FAO a avalisé un projet du PCT axé sur le développement durable intégré d'une zone montagneuse gérée par une communauté locale.

27. Au Guatemala, le Programme d'incitations forestières et le Programme d'incitations axé sur la formation professionnelle forestière et agroforestière des petits exploitants encouragent des mécanismes permettant aux forêts naturelles et plantées des régions montagneuses de fournir des services environnementaux et des biens publics. L'investissement de 12 millions de dollars américains a permis la reforestation de pentes montagneuses dénudées et la conservation de forêts naturelles, bénéficiant ainsi à plus de 350 000 personnes. En collaboration avec plusieurs municipalités, l'Institut national des forêts met en œuvre le Projet de renforcement de la sylviculture communale et municipale, visant à décentraliser l'administration et la gestion des ressources forestières de montagne et à encourager des processus participatifs impliquant les communautés locales et le gouvernement.

28. Le gouvernement du Mexique, par le biais de la Commission nationale des forêts, met sur pied un projet financé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, cherchant à améliorer les services environnementaux fournis par les forêts au niveau local (approvisionnement en eau) et au niveau international (conservation de la biodiversité et piégeage du carbone), en renforçant les mécanismes de rémunération des services environnementaux actuellement mis en œuvre et en développant de nouveaux systèmes locaux. En 2008, 25 000 hectares de forêts et hautes-terres ont été placés sous gestion conservatoire, grâce aux 36 millions de pesos versés par les utilisateurs de services et 36 millions de pesos versés par la Commission nationale des forêts.

29. Le Pérou a poursuivi ses efforts de promotion du développement durable des régions montagneuses à tous les niveaux. Il a joué un rôle déterminant dans le respect de l'Année internationale de la pomme de terre – 2008. Une conférence mondiale sur la science de la pomme de terre au service des pauvres a été organisée à Cuzco en 2008, afin de tirer parti du potentiel de la pomme de terre pour promouvoir l'agriculture, l'économie et la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays les plus pauvres au monde. Avec l'Argentine, le Pérou a encouragé le développement de l'Initiative andine du Partenariat de la montagne.

IV. Mesures internationales

A. Initiatives thématiques

Conservation de la biodiversité et écosystèmes montagneux

30. En 2004, la Convention sur la diversité biologique a adopté le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, afin de réduire sensiblement la perte de diversité biologique des montagnes d'ici 2010 aux niveaux national, régional et international. Le programme de travail promeut la capacité des écosystèmes des montagnes à fournir des produits et services nécessaires pour le bien-être humain, l'allègement de la pauvreté et la satisfaction des objectifs du Millénaire pour le développement. Sur 98 pays déclarants, 73 pour cent ont signalé avoir pris des mesures visant à prévenir et atténuer les répercussions négatives des principales menaces pour la biodiversité des montagnes. Un mémorandum commun a été signé entre la Convention alpine, la Convention sur les Carpates et la Convention sur la diversité biologique, cherchant à mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes.

31. En 2008, six pays de l'écorégion de l'arc dinarique (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie et Slovaquie) ont conjugué leurs forces pour protéger leur riche patrimoine naturel en développant un réseau efficace d'aires protégées. Cet engagement majeur a découlé du constat que la richesse culturelle et naturelle de la région dinarique est un atout critique pouvant bénéficier au développement économique et social et de la prise de conscience que la protection de cette richesse naturelle et culturelle n'est possible qu'à travers une étroite coopération entre les pays dinariques.

32. Le programme d'évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes de DIVERSITAS contribue à la politique sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les régions montagneuses. Avec le Système mondial d'information sur la biodiversité, il contribue à une initiative mondiale de développement des bases de données de la biodiversité relatives aux organismes des montagnes, de manière à mieux appréhender la diversité biologique des montagnes et à prédire ses changements. En 2008, le programme d'évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes a mis sur pied un atelier intitulé « exploration de données pour connaître les tendances mondiales de la diversité biologique des montagnes » ainsi qu'un atelier conjoint avec le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes sur le thème « Mise en relation de données cartographiques et d'informations sur la diversité biologique dans l'Himalaya ». Le programme d'évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes coordonne également un réseau mondial d'expériences de terrain sur l'utilisation des sols et la biodiversité dans les terrains montagneux raides. Des projets sont en cours dans l'Altiplano bolivien, le Caucase central (Géorgie), les Alpes européennes (Autriche, France et Suisse) et l'Himalaya (Chine).

33. Une conférence internationale intitulée « Montagnes du monde : écologie, conservation et développement durable » a été organisée à Oman en 2008. Elle a débouché sur un ensemble de recommandations en vue d'une action dans les écosystèmes montagneux arides et semi-arides très sensibles et cruciaux. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne à la FAO travaille activement avec les membres, dont le Secrétariat de la Convention des Nations Unies, sur la lutte contre la désertification, afin de donner suite aux recommandations de la conférence et de faciliter un travail collectif pour la promotion d'un agenda concernant les régions montagneuses sèches.

Changement climatique

34. Les montagnes fournissent des indicateurs précoces du changement climatique comme le montre le recul rapide des glaciers dans le monde entier. Il est primordial d'étudier et de superviser la santé

biologique, physique et environnementale des montagnes afin de mieux comprendre, gérer et atténuer les effets négatifs du changement climatique.

35. En 2008, le bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Vienne, en partenariat avec plusieurs institutions et avec le soutien du Gouvernement italien, a organisé la conférence « Les montagnes : des indicateurs précoces du changement climatique ». Un compte rendu des travaux a été publié en 2009.

36. L'Initiative globale de recherche dans les environnements alpins s'emploie à mettre en place et à maintenir un réseau mondial d'observation à long terme des répercussions du changement climatique sur les écosystèmes alpins fragiles et leur biodiversité en haute montagne. Grâce à des études réalisées tous les 5 à 10 ans, il est possible d'établir un lien direct entre les changements du couvert et de la composition des espèces d'une part et les températures mesurées en continu d'autre part. Le réseau compte actuellement plus de 50 équipes travaillant dans 70 régions montagneuses réparties sur cinq continents. La méthodologie normalisée au niveau international et le nombre de sites d'observation croissant rapidement sont les éléments de base d'un indicateur mondial sur les pertes de diversité biologique dans les environnements alpins imputables au réchauffement.

37. Le comité Ev-K2-CNR (conseil de recherche national italien), qui encourage la recherche technologique et scientifique dans les régions montagneuses, a étudié les variations de la superficie des glaciers autour du Mont Everest au cours de la seconde moitié du XXe siècle en comparant les cartes historiques. Cette comparaison révèle une diminution globale de la superficie des glaciers (de 5 pour cent) qui cadre avec les diminutions constatées dans d'autres études sur les glaciers en Asie. Le projet SHARE (Stations at High Altitude for Research on the Environment) initié par le comité Ev-K2-CNR encourage des activités de recherche pluridisciplinaires liées aux changements planétaires portant sur l'atmosphère, la glaciologie, l'énergie et le cycle de l'eau, la limnologie, la biodiversité et les ressources naturelles ainsi que la médecine.

38. L'Initiative pour la recherche sur la montagne a contribué aux efforts du Cordillera Forest Dynamics Network afin de cerner les répercussions du changement climatique sur les forêts de la cordillère. Elle a organisé un atelier relatif aux répercussions du changement climatique sur la gestion des ressources en eau ayant pour mission de traduire les résultats des recherches en orientations pour les gestionnaires de l'eau. Elle a proposé le projet NET-DYNAMO à la Fondation européenne de la science dans l'espoir de créer des outils d'évaluation du changement climatique propres aux bassins versants des montagnes ; elle a par ailleurs mis sur pied des ateliers sur les changements planétaires en zones de montagne dans le cadre des conférences de l'Union américaine géophysique (AGU) et de l'Union européenne des géosciences (UEG).

39. Le TMI (The Mountain Institute) a organisé un atelier en 2009 sur le recul des glaciers tropicaux au Pérou. Ayant pour thème « S'adapter à un monde sans glaciers », il a analysé les répercussions du recul glaciaire et du réchauffement planétaire à court terme et long terme sur les populations urbaines et rurales vivant en aval.

Eau de montagne

40. Les ressources en eau de montagne sont soumises à des pressions de plus en plus fortes, entraînant d'importantes répercussions tant pour les zones montagneuses que les plaines. Cette question cruciale recueille une attention plus importante qui se traduit par des événements, des publications scientifiques et des programmes de recherche dans le monde entier. Toutefois, des initiatives concertées sont indispensables pour faire face au nombre croissant de difficultés liées à la qualité et à l'approvisionnement de l'eau.

41. En mars 2009, le 5^{ème} Forum mondial de l'eau a mis sur pied un événement parallèle intitulé « Montagnes du monde : les châteaux d'eau du XXI^e siècle ? », organisé conjointement par la FAO, l'ICIMOD, la Fondation pour la conservation de l'eau du Népal (NWCF), ainsi que l'Institut de géographie de l'Université de Berne. Cet événement a débouché sur un message important : les ressources en eau des montagnes sont soumises à des pressions croissantes ; des approches innovantes, des mécanismes institutionnels intersectoriels et des décisions politiques tournées vers l'avenir s'imposent pour relever les défis futurs.

42. Les résultats d'une étude récente de l'Institut de géographie montrent que l'apport hydrologique des régions montagneuses dans les plaines adjacentes est disproportionnellement élevé. Dans les zones humides, l'écoulement des montagnes représente de 20 à 50 % de l'écoulement total alors que dans les zones semi-arides et arides, la contribution des montagnes à l'écoulement total est de 50 à 90 %, avec des pics à plus de 95 %. Près de 44 % des zones montagneuses fournissent les ressources en eau essentielles ou auxiliaires pour les habitants des plaines et font office de « châteaux d'eau ». Les systèmes montagneux étendus d'une importance cruciale se situent dans les Montagnes rocheuses, dans les Andes, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et du Sud, en Asie centrale et dans l'Himalaya oriental et occidental. Les régions des plaines aujourd'hui fortement dépendantes des ressources en eau de montagne peuvent être lésées par la variation du profil d'évacuation des montagnes et par la demande croissante en eau aux fins de la production de denrées alimentaires.

43. Les bassins versants à haute altitude sont de plus en plus jugés importants pour le stockage de l'eau et l'atténuation des inondations, ainsi que pour subvenir aux besoins de milliers d'habitants de la région Himalaya - Hindu Kush. L'ICIMOD a élaboré une base de données régionale des bassins versants à haute altitude afin de satisfaire la demande en informations sur ces ressources.

44. L'Institut de la Montagne, à Chambéry (France), a édité plusieurs publications sur les montagnes et l'eau ; il a par ailleurs organisé des événements tels que la session intitulée « Hydrologie et climatologie dans les zones montagneuses » lors de la conférence 2008 de l'Union européenne des géosciences ainsi qu'une session spéciale intitulée « L'eau de montagne » lors du 13^{ème} congrès sur l'eau à Montpellier (France).

Aménagement des bassins versants

45. S'agissant de l'aménagement des bassins versants, les approches actuelles prônent des interventions physiques associées à la promotion des moyens de subsistance durables, afin d'inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles et d'amortir les répercussions négatives des changements socio-économiques.

46. Le suivi de l'analyse mondiale des expériences d'aménagement des bassins versants, dirigée par la FAO, a bénéficié d'une attention considérable depuis 2007. La publication technique intitulée « La nouvelle génération de programmes et projets d'aménagement des bassins versants » et le document d'orientation « Pourquoi investir dans l'aménagement des bassins versants ? » ont été diffusés à grande échelle. Les recommandations de l'examen global sont mises en œuvre dans le cadre de plusieurs projets de terrain, notamment au Pakistan, au Tadjikistan et en Afrique de l'Ouest.

47. La 26^{ème} session du Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants en montagne a eu lieu à Oulu (Finlande) en 2008, sur le thème « Forêts, eau et changement climatique dans les bassins versants de haute altitude et des latitudes élevées ».

48. L'ICIMOD s'efforce de renforcer les capacités requises pour un aménagement intégré des bassins versants. Trois cours internationaux ont été organisés en 2007, 2008 et 2009 à Katmandu, en plus de sessions de formation personnalisées en Afghanistan et au Tibet.

49. Le Réseau latino-américain de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants entend développer les capacités techniques nécessaires à l'aménagement des bassins versants, en ciblant l'échange d'expériences, la gestion des connaissances et la coopération transnationale. Le Réseau continue à jouer un rôle déterminant dans le suivi et la promotion d'actions collaboratives en Amérique latine, ainsi que dans le partage des informations et expériences liés à l'aménagement intégré des bassins versants, par l'intermédiaire de forums électroniques et de la publication d'un périodique.

Gestion des risques de catastrophes

50. La gestion des risques de catastrophes dans les régions montagneuses fait l'objet d'une attention croissante, et plus particulièrement les répercussions du changement climatique. Les risques croissants d'inondations causées par le débordement de lacs glaciaires dans l'Himalaya et d'éboulements dans les Alpes – résultant du mouvement ascendant du permafrost – qui menacent des lignes de chemin de fer et des routes stratégiques, n'en sont que deux exemples.

51. Le 1er Forum mondial sur les glissements de terrain a été organisé par le Consortium international sur les glissements de terrain (ICL) en 2008. La FAO a contribué à une session spéciale sur le thème « Aménagement des bassins versants et forêts pour une réduction des risques » qui a analysé les glissements de terrain sous l'angle d'un contexte multirisque concernant la sécurité alimentaire, les paysages et les moyens de subsistance.

52. Le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes a élaboré un manuel de formation pour la gestion des crues soudaines et actualise l'inventaire de lacs glaciaires potentiellement dangereux dans la région Himalaya - Hindu Kush. S'agissant des inondations régionales, il a développé un système en ligne de partage des données relatives aux précipitations et à l'écoulement. Afin de remédier à l'accès insuffisant aux données, le Centre envisage la possibilité d'exploiter des estimations des précipitations élaborées à partir d'informations satellitaires et de les utiliser dans des systèmes d'alerte rapide en cas d'inondations et de crues soudaines.

Questions autochtones

53. Les groupes autochtones vivant dans des zones moins favorisées telles que les montagnes comptent parmi les plus pauvres au monde car ils sont victimes d'une marginalisation socio-économique et politique. Leurs approches et expériences dans la gestion et la conservation des écosystèmes montagneux apportent toutefois de nombreux enseignements.

54. Le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes et la Fondation Tebtebba (Philippines) ont réalisé une analyse des réalisations de la première Décennie internationale des populations autochtones du monde dans dix pays asiatiques, en se concentrant surtout sur les régions montagneuses. Il ressort des conclusions que la plupart des gouvernements ne reconnaissent pas encore pleinement les peuples autochtones dans leurs constitutions nationales, notamment leur droit à accéder à la terre et aux ressources naturelles.

55. L'Association des populations des montagnes du monde, née de la volonté d'être à l'écoute des populations des montagnes et de leurs besoins, propose actuellement de créer des centres régionaux afin de faciliter l'interaction et la coopération entre ces populations et les décideurs politiques, les organismes de

financement nationaux et les acteurs internationaux (organisations non gouvernementales locales et internationales).

56. Le rôle plus marqué des peuples autochtones dans les prises de décisions relatives à des processus de développement était manifeste lors du premier Sommet mondial des peuples autochtones sur le changement climatique, organisé en Alaska (États-Unis) en 2009. Ce sommet a permis aux populations autochtones du monde entier de partager leurs connaissances et expériences en ce qui concerne l'adaptation aux effets du changement climatique et de formuler des messages et recommandations essentiels pour la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne a proposé une présentation et examiné comment le Partenariat pouvait contribuer à faire progresser ces problématiques majeures dans les régions montagneuses.

Égalité des sexes

57. Les femmes des montagnes sont confrontées pour l'essentiel aux mêmes défis que ceux des femmes du monde en développement, mais ils sont encore accentués par l'altitude, les terrains accidentés et l'isolement.

58. En réaction à la Déclaration d'Orem sur les femmes des montagnes (le document final de la Conférence sur les femmes des montagnes 2007, organisée par la Utah Valley University et le Utah-Russia Institute à Orem, dans le Utah aux États-Unis), plusieurs institutions des États des Montagnes rocheuses en Amérique du Nord ont mis sur pied un réseau régional axé sur le développement durable des montagnes et des questions d'égalité des sexes. Cette démarche a conduit à des échanges entre les assemblées législatives/parlements des États des Montagnes rocheuses et des nations montagneuses d'Asie centrale, tout en facilitant la vente par l'organisation non gouvernementale américaine Vista 360 de produits artisanaux en provenance des montagnes d'Asie centrale aux États-Unis et le financement d'échanges culturels.

59. Le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes a mis sur pied des formations, des ateliers et des visites de découverte sur une préparation aux catastrophes favorisant l'intégration sociale et soucieuse de l'égalité des sexes, l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des visites de découverte offrant la possibilité aux professionnelles afghanes d'observer de petites entreprises dirigées par des femmes au Népal. Il a par ailleurs effectué des évaluations de la place réservée aux femmes dans des projets de lutte contre la pauvreté en Inde et au Népal afin de formuler des politiques et pratiques liées aux montagnes tenant compte des sexospécificités.

60. L'Organisation des femmes pour le changement de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles a mis sur pied le projet « Institutionnaliser les questions de parité hommes-femmes dans la recherche et le développement à travers des réseaux de femmes » avec des partenaires au Népal, dans la République démocratique populaire lao et en Inde.

Rémunération des services environnementaux

61. Compte tenu de l'importance mondiale de leurs ressources (eau, biodiversité, énergie, etc.), les régions montagneuses sont propices à la création de mécanismes de financement innovants tels que les programmes de paiement pour services liés aux écosystèmes.

62. Dans le cadre du projet « Agriculture et développement rural durables en régions de montagne » de la FAO, financé par la Suisse et la France, un document d'orientation a été publié en 2007 à l'attention des décideurs politiques. Celui-ci propose une analyse comparative des méthodes et outils actuels destinés

à valoriser les externalités des montagnes et à tirer parti des éléments de réussite pour mettre en œuvre les programmes de paiement pour services liés aux écosystèmes.

Des produits de la montagne de grande qualité

63. Les produits de la montagne de grande qualité jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans l'amélioration des moyens de subsistance des communautés montagnardes dans le monde.

64. Le Programme des produits de la montagne de la FAO, s'inscrivant dans le cadre du Partenariat de la montagne, s'efforce d'améliorer la production et la commercialisation de produits locaux de qualité en mettant à disposition des populations des montagnes (au Maroc par exemple) les compétences organisationnelles, les liens commerciaux, la technologie et le savoir-faire dont elles ont besoin.

65. En 2009, à l'occasion de la Foire aux Partenariats de la Commission du développement durable (CDD), plusieurs membres du Partenariat de la montagne ont présenté leurs travaux consacrés aux produits de grande qualité, dont : les travaux du Mountain Institute sur les plantes aromatiques et médicinales dans l'est du Népal ; l'assistance apportée aux potiers tibétains de Nixi en Chine ; l'aide fournie par Pratical Action aux agriculteurs du Pérou et du Népal afin d'améliorer les chaînes de valeur dans le secteur laitier pour la production de lait et de fromage en recourant à une représentation cartographique du marché participative ; et le travail de la Dean's Beans Organic Coffee Company auprès des agriculteurs éthiopiens afin de garantir une production de grande qualité vendue aux prix pratiqués dans le commerce équitable.

Tourisme

66. Le tourisme dans les régions montagneuses est l'une des sources potentielles de revenus sur le long terme et, sous réserve d'une gestion avisée, il peut être bénéfique tant pour la conservation que pour le partage des avantages.

67. Le PNUE a soutenu plusieurs initiatives destinées à promouvoir la durabilité des activités touristiques en montagne. Il a notamment publié le guide des bonnes pratiques intitulé « Tourisme et Montagnes » et mis sur pied le projet « Marketing Assistance for Sustainable Tourism in Nepal (MAST-Népal) ». Ces deux initiatives récentes sont coordonnées par le PNUE afin de favoriser les destinations à la montagne. Financé par le programme Asia-invest de la Commission européenne (CE), MAST-Népal est un projet de deux ans visant à aider les entreprises touristiques au Népal à développer et commercialiser davantage de produits issus du tourisme durable.

68. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a élaboré un ensemble d'indicateurs destinés à aider les responsables à prendre des décisions en connaissance de cause sur des questions qui revêtent un intérêt particulier pour les zones montagneuses et notamment : la perte ou la dégradation de la flore et de la faune, l'érosion, les impacts des activités sur la qualité de l'eau, la saisonnalité et les avantages économiques des activités touristiques.

Politique et législation

69. Le projet « Agriculture et développement rural durables en régions de montagne » a pour objectif d'évaluer les points forts et les faiblesses des politiques, institutions et processus relatifs aux montagnes sur le plan social, économique et environnemental. Des évaluations rapides ont été réalisées dans les Andes, les Carpates, en Amérique centrale, dans la région Himalaya - Hindu Kush, le bassin méditerranéen, le sud-est de l'Europe et l'Afrique orientale. Son rapport général, publié en 2007, propose une analyse des principales découvertes et connaissances sur la façon d'intégrer le développement durable des montagnes aux politiques nationales et régionales.

70. Le projet décennal régional de gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a été lancé en 2009 à travers la collaboration de l'Union africaine, de la FAO et du PNUE. Il implique huit pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone. L'un de ses volets majeurs est la lutte contre les causes et les répercussions négatives de la dégradation des terres à travers l'élaboration d'un cadre institutionnel et juridique régional et le renforcement de la coopération régionale pour la gestion transfrontière des ressources naturelles. Il aidera les huit pays participants à adapter et harmoniser leur législation en matière de conservation.

71. L'Association européennes des élus de la montagne (AEM) a contribué à l'élaboration de l'avis d'initiative intitulé « Pour un livre vert - vers une politique de la montagne de l'Union Européenne : une vision européenne des massifs montagneux », voté à l'unanimité lors du Comité des Régions de 2008.

Éducation

72. Le Programme International de Recherche et Formation sur la Gestion Durable des Régions de Montagne a été créé fin 2007 par le Secrétariat du Partenariat de la montagne, l'UNESCO et la Faculté d'Agriculture de l'université de Turin (Italie). Il est financé par la région du Piémont, les autorités locales, des groupes privés et par des organisations internationales (Renforcement des Capacités et Développement International, Allemagne (InWent) et le Consortium pour le développement durable de l'écorégion andine (CONDESAN)). En 2008, le cours avait pour thème « Les montagnes et les changements planétaires » et en 2009 « Développer des opportunités économiques pour les zones montagneuses ».

73. L'UNESCO prépare actuellement une « trousse de ressources didactiques pour les pays montagneux » en anglais, en français et en espagnol, financée par le gouvernement flamand de Belgique. Cette trousse est destinée aux enseignants et à leurs élèves du secondaire dans les pays montagneux du monde entier. Elle sera distribuée fin 2009/début 2010. Elle propose une approche créative de l'éducation environnementale, entend stimuler la curiosité des élèves et permet une meilleure transmission d'informations scientifiques et de connaissances environnementales.

74. À l'initiative du Centre de référence sur l'environnement du MPS hébergé par le PNUE à Vienne et en partenariat avec le Réseau éducation durable des Carpates, le programme de formation des enseignants Move4Nature sur l'éducation au développement durable dans les Carpates est en cours de développement. Ce programme est destiné à introduire le thème de la protection et du développement durable des montagnes des Carpates dans les établissements éducatifs de cette région.

75. L'Université d'Asie centrale est l'une des rares institutions dans le monde à se consacrer spécifiquement à la recherche et au développement dans le domaine des montagnes. Fondée en 2000 par les gouvernements du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Tadjikistan et de Son Altesse l'Aga Khan, l'université a signé une série de mémorandums d'accord avec des universités partenaires du monde entier. Ces mémorandums portent sur le renforcement des capacités de la faculté ainsi que sur des initiatives de recherche communes, et notamment un programme de surveillance de longue durée dans les montagnes d'Asie centrale. Au Tadjikistan, l'université propose des cours de formation aux employés des organisations afghanes publiques et de la société civile.

Recherche

76. En 2008, le Secrétariat du Partenariat de la montagne a mis sur pied un atelier visant à définir et convenir de méthodes permettant un meilleur partage des informations et une meilleure coordination des événements et projets scientifiques sur les montagnes, afin d'améliorer la collaboration dans le cadre d'activités de recherche relatives aux montagnes et de faciliter la collecte de fonds en vue de nouveaux projets de recherche. Un nouveau système de communication est dès lors en cours de développement. Il

comporte un forum de discussion en ligne et propose un calendrier des événements liés aux recherches sur les montagnes.

77. L'UNESCO a en outre appuyé l'initiative « Changement mondial dans les régions montagneuses » (GLOCHAMORE), développée conjointement avec l'Institut de recherche sur la montagne. Coparrainé par le Centre, l'UICN et l'UNESCO, un atelier international de l'UNESCO-MAB (l'Homme et la biosphère) sur le thème « Stratégie de recherche sur le changement planétaire dans les réserves de biosphère de montagne » a été organisé au Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes en 2008 en collaboration avec la Conférence internationale sur la biodiversité des montagnes. Dans le cadre de l'atelier, les participants ont peaufiné des modalités de mise en œuvre de la Stratégie de recherche GLOCHAMORE pour la rendre opérationnelle dans les réserves de biosphère de montagne et d'autres zones protégées montagneuses. En 2009, 10 desdites réserves (en Chine, en Inde, en Allemagne, au Pérou, dans la Fédération russe, en Espagne, en Suisse et aux États-Unis) ont commencé à mettre en œuvre cette stratégie.

78. Le Centre d'études sur les montagnes, basé au Collège de Perth, en Écosse, coordonne l'évaluation intégrée des zones montagneuses d'Europe définie par l'Agence européenne pour l'environnement en plus du projet Changement climatique – Adaptation aux impacts, par les communautés des régions périphériques du nord (Clim-ATIC). Clim-ATIC réunit les connaissances et expériences nouvelles et existantes sur la manière avec laquelle les communautés rurales de la périphérie nord de l'Europe peuvent améliorer leurs capacités à prendre et mettre en œuvre des décisions afin de s'adapter au changement climatique. L'UNESCO a ouvert une Chaire pour le développement durable des montagnes au Centre d'études sur les montagnes afin de contribuer au développement des recherches sur le changement climatique dans les régions montagneuses et de partager les approches innovantes conçues au Centre en collaboration avec des institutions situées en Asie et en Amérique latine aux fins de l'élaboration de cours de maîtrise.

79. En 2008, un atelier stratégique COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) ayant pour thème « Changement planétaire et développement durable dans les régions montagneuses », a été organisé par le Centre fédéral autrichien de recherche et de formation sur la forêt, les dangers naturels et le paysage, l'Académie des sciences autrichienne et l'Institut de recherche sur la montagne. Il a analysé les répercussions et les défis posés par la nouvelle donne climatique, politique et socio-économique à prendre en compte pour le futur développement des zones montagneuses.

80. L'Institut de recherche sur la montagne a mis sur pied le Réseau de recherche sur les montagnes d'Europe du sud-est afin d'organiser les recherches sur les changements climatiques mondiaux dans les régions montagneuses des Balkans, de la Turquie et de la Grèce. Il a en outre lancé le réseau Science for the Carpathians afin d'approfondir les recherches en matière de changement climatique dans les Carpates et a organisé une conférence entre la Suisse et l'Afrique du Sud portant sur les observatoires de montagne de manière à engager une collaboration internationale notamment à travers la création d'un réseau d'observatoires hydro-écologiques permanents dans les montagnes d'Afrique du Sud. En 2007, le Réseau de recherches sur le changement global et les montagnes africaines a vu le jour avec le soutien de l'Institut de recherche sur la montagne. Il compte 450 membres et a organisé un atelier de planification en 2008 ayant pour thème « La création de systèmes d'observatoires climatiques à haute altitude dans les hautes montagnes éthiopiennes ».

Communications et travail en réseau

81. En 2007, la journée internationale de la montagne avait pour thème « Affronter le changement : changement climatique dans les zones de montagne » ; elle a mis l'accent sur les répercussions du changement climatique sur les montagnes et sur les conséquences pour l'humanité au-delà des zones montagneuses. En 2008, la journée internationale de la montagne avait pour thème « la sécurité

alimentaire dans les montagnes : il est grand temps d'agir » et a été l'occasion idéale de réfléchir aux difficultés rencontrées par les populations des montagnes pour se procurer des denrées alimentaires à la fois nutritives et adéquates. En 2009, la journée internationale de la montagne sera axée sur la gestion des risques de catastrophes dans les zones montagneuses.

82. Le Forum de la Montagne (FM) est un « réseau de réseaux » international, encourageant le développement durable des montagnes par le biais d'un partage des informations, d'un soutien mutuel, de la sensibilisation et de la défense des intérêts. Le Fonds compte actuellement quelque 5 500 membres. En 2008, huit débats et conférences régionaux ainsi que deux conférences internationales ont été organisés en ligne sur des thèmes clés tels que l'utilisation des SIG et les stratégies de reprise après sinistre. En 2007-2008, des exercices de cartographie institutionnelle ont permis d'établir le profil de plus de 800 organisations travaillant sur des questions relatives aux montagnes afin de contribuer à un travail en réseau et d'établir des alliances stratégiques.

83. Depuis sa création, InfoAndina s'est attaché à assurer la communication et à diffuser des informations pour le compte du CONDESAN. Ses efforts se sont concentrés sur le développement de connaissances capables d'étayer les processus de réflexion et de faciliter le travail des partenaires dans le domaine du développement durable des zones de montagne en Amérique latine.

84. Mountain Research and Development est la seule revue internationale évaluée par des pairs traitant des recherches consacrées aux zones montagneuses dans le monde et de leur développement. En 2007 et 2008, MRD a publié des articles sur des questions telles que la migration et la vulnérabilité, les politiques et les institutions pour le développement en montagne, ainsi que le développement rural en montagne dans le contexte de la mondialisation. En 2009, cette revue est devenue une publication en ligne.

B. Partenariats, coopération transfrontière et mécanismes de financement

Partenariats

85. Le Partenariat de la montagne ne cesse de s'élargir et compte aujourd'hui plus de 160 membres, dont des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de grands groupes. En 2008, le Secrétariat du Partenariat de la montagne a fait l'objet d'une décentralisation afin d'être plus efficace au niveau des services et du soutien apportés aux membres du Partenariat pour la montagne. À l'heure actuelle, le Secrétariat du Partenariat de la montagne est composé de hubs centraux et décentralisés hébergés respectivement par la FAO à Rome (hub central), le Centre de Banff (hub d'Amérique du Nord), le CONDESAN au Pérou (hub d'Amérique latine), le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes au Népal (hub d'Asie/Pacifique), ainsi que le Centre de référence sur l'environnement hébergé par le PNUE à Vienne. Au cours de la période 2008/2009, le Secrétariat du Partenariat de la montagne a lancé des initiatives thématiques spécifiques afin de répondre à des questions émergentes et des besoins prioritaires. Un projet régional axé sur le « renforcement de la gestion participative pour la mise en valeur durable des Andes » est en cours de préparation, en étroite collaboration avec les gouvernements d'Argentine et du Pérou. Des discussions ont été engagées avec la Fondation Rockefeller afin de réfléchir à une collaboration éventuelle dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. La coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique vise à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes. En 2009, le hub Asie-Pacifique a organisé des formations de sensibilisation en ligne réservées aux membres de l'Asie-Pacifique. Afin de mieux faire connaître la problématique du développement durable de la montagne, le hub a également lancé un programme d'information pour l'Asie centrale, complété d'émissions radio régulières et d'articles dans la presse écrite dans des langues locales du Kirghizstan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Le hub d'Amérique latine a organisé des conférences électroniques sur les thèmes suivants : « Crise alimentaire : défis et opportunités dans les Andes », « Services environnementaux hydrologiques dans les Andes », « Développement territorial rural et gouvernance des ressources naturelles : le cas de figure des Andes ».

Coopération transfrontière

86. Le cadre juridique fourni par la Convention alpine pour la mise en valeur intégrée et durable des Alpes a été élargi avec l'adoption d'un plan d'action sur l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. Des groupes de travail et plates-formes représentant des parties contractantes et des observateurs ont mené des activités sur le transport, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les risques naturels et le réseau écologique. De nouveaux groupes de travail et plates-formes ont été créés pour traiter de la gestion de l'eau, de la vie sauvage et de l'évolution démographique dans les Alpes. De plus, des séminaires sur la mise en œuvre de la déclaration ministérielle relative à la population et à la culture ont été mis sur pied afin de renforcer la coopération transfrontière entre les populations de montagne. La Convention alpine a poursuivi ses activités de coopération dans les Carpates, les Balkans et le Caucase, ainsi qu'en Asie centrale. La Convention-cadre sur la protection et la mise en valeur durable des Carpates a été ratifiée par les sept pays des Carpates : la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Ukraine. À l'occasion de la deuxième réunion de la Conférence des Parties organisée en 2009 à Bucarest (Roumanie), le Protocole sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des paysages a été adopté et signé. Qui plus est, les ministres ont plaidé pour l'établissement de l'« espace des Carpates », un instrument financier proposé pour renforcer la protection et le développement régional durable de cette région montagneuse importante au cœur de l'Europe.

88. Grâce à l'appui financier de la CE, un processus intergouvernemental pour la mise en valeur durable de la région montagneuse du Caucase est en cours d'élaboration en partenariat avec le PNUE/Vienne, le Centre régional pour l'environnement du Caucase et la Fédération russe. Une réunion entre les ministres et les représentants de haut niveau des pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République islamique d'Iran, Fédération de Russie et Turquie) a eu lieu en 2007 à Vaduz (Liechtenstein). Elle a débouché sur une invitation à renforcer les partenariats pour la protection et la mise en valeur durable des régions montagneuses du Caucase et a demandé au PNUE de proposer une feuille de route pour le processus. Dans le cadre d'une réunion de suivi en 2009, les représentants gouvernementaux ont proposé des thèmes concrets de collaboration intergouvernementale.

89. Financé par un projet suisse de 2001 à 2008, le Programme des montagnes d'Asie Centrale est devenu une ONG indépendante, baptisée CAMP Alatau, qui s'occupe aujourd'hui de la gestion des alpages, du rendement énergétique, du développement communautaire ainsi que de la gestion des risques de catastrophes. Elle était le principal organisateur du salon régional Dare-to-Share sur la mise en valeur des montagnes et l'apprentissage du développement durable, qui s'est tenu en 2008 à Douchanbé.

90. L'Alliance des villages de montagne d'Asie centrale, une association comptant 41 organisations communautaires du Kirghizstan, du Kazakhstan et du Tadjikistan, facilite l'échange d'expériences et d'informations en se faisant l'écho des communautés auprès de forums internationaux. Elle met en œuvre un certain nombre de projets sur le rendement énergétique et la production de fourneaux économes en combustibles qui, compte tenu de leur succès et de leur appréciation au niveau local, ont reçu le feu vert des autorités publiques pour une application plus étendue.

91. S'appuyant sur le projet stratégique Pamir, financé par la Suisse (2001-2003), le Centre pour le développement et l'environnement et ses partenaires entameront un nouveau programme quadriennal en 2009 pour une gestion durable des terres dans le Haut Pamir et les montagnes du Pamir-Alai en Asie centrale. Le programme établira des bonnes pratiques éprouvées en recourant à une approche transfrontière participative en matière de gestion durable et équitable des ressources naturelles dans la région.

92. Dans le cadre d'un agenda de coopération régionale plus étendu, le Réseau Aga Khan de développement jette des ponts entre les communautés des zones montagneuses du sud-est du Tadjikistan et de la province de Badakhshan en Afghanistan. Le Réseau s'occupe en particulier d'un programme de

formation des enseignants au Tadjikistan avec une institution homologue en Afghanistan de manière à étendre les échanges éducatifs transfrontaliers.

93. Le Projet Páramo andin est une initiative régionale contribuant à surmonter les principaux obstacles à la conservation de la biodiversité et à la protection de l'hydrologie du páramo. Le projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial et mis en œuvre par le CONDESAN au niveau régional ainsi que par différents partenaires au niveau national. Le projet a pour tâche d'élaborer des régimes de compensation fonctionnels, récompensant les efforts contribuant à la conservation des écosystèmes de páramo, ainsi qu'une politique pertinente intégrée à différentes échelles.

94. En 2007, le Centre de coopération méditerranéenne de l'UICN a réuni des organisations membres et des experts pour analyser des études de cas couronnées de succès et discuter des axes de travail prioritaires aux fins de la conservation et de la mise en valeur durable des montagnes méditerranéennes. En guise de suivi à l'atelier, le hub central du Secrétariat du Partenariat de la montagne à Rome a accueilli une réunion préparatoire en 2009 en présence de représentants de l'Union internationale pour la conservation de la nature, de plusieurs régions italiennes et d'organisations environnementales afin de discuter de l'élaboration d'un agenda sur les montagnes méditerranéennes. L'Union a convenu de piloter cette initiative qui incitera à un partage et à un échange d'informations, de meilleures pratiques et de connaissances, fournira une assistance technique et renforcera les capacités requises pour la conservation et la mise en valeur durable des montagnes méditerranéennes.

Mécanismes de financement

95. Une analyse préliminaire du portefeuille des investissements de la Banque mondiale intéressants pour la mise en valeur durable des montagnes révèle qu'environ 344 millions de dollars ont été investis à l'échelle internationale de 2007 à 2009. Sur un plan régional, les investissements dans ce domaine en Amérique latine sont les plus importants avec environ 93 millions de dollars. Viennent ensuite l'Europe orientale et l'Asie centrale avec quelque 63 millions de dollars. La région MENA (Moyen-Orient-Afrique du Nord) a bénéficié d'environ 40 millions de dollars d'investissements dans les régions montagneuses, tandis qu'en Afrique et en Asie du Sud, seuls de plus petits montants ont directement été consacrés à la mise en valeur durable des montagnes. Ces dernières années, de nombreux projets d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques ont été mis sur pied ; les investissements dans ce domaine devraient continuer à augmenter au cours des prochaines années. Des investissements supplémentaires s'inscrivant dans le cadre de nouveaux mécanismes de financement innovants, tels que l'échange de droits d'émission de carbone, devraient également être disponibles pour les régions montagneuses.

96. Le financement de la croissance économique, de l'émancipation politique, de la citoyenneté, de l'égalité des citoyens et de la réduction de la pauvreté des populations des montagnes, dont la plupart sont autochtones et exclues des investissements généraux et des arrangements en faveur du développement, relève du mandat du Fonds international de développement agricole. Le Fonds appuie le développement de services financiers (ruraux) innovants tels que le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds, une assurance climatique basée sur un indice ainsi que de services connexes, menés et testés même dans les zones montagneuses.

97. La Fondation Aga Khan joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté en établissant activement des liens entre les communautés des montagnes et des prestataires de services et en facilitant l'aide apportée aux communautés ne pouvant accéder à des services.

98. PlaNet Finance s'attache à renforcer les capacités des institutions de microfinance nécessaires pour prêter leurs services, notamment dans les zones montagneuses, et aide par ailleurs leurs clients à développer des activités économiques durables. Dans la région des Yungas en Argentine, PlaNet Finance a réalisé une étude de faisabilité concernant des activités d'éco-tourisme. Au Népal, PlaNet Finance propose

d'aider les micro-entrepreneurs à baser leurs activités sur des pratiques durables ; par ailleurs, des programmes de tourisme culturel sont en cours de développement chez les Karens dans le nord-est de la Thaïlande et sur les contreforts du Mont sacré Banahaw aux Philippines.

V. Recommandations

99. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le thème de la mise en valeur durable des montagnes, d'importants progrès ont été réalisés sur plusieurs questions allant de la sensibilisation à l'importance globale des montagnes au renforcement et à la création d'arrangements institutionnels aux niveaux national, régional et international, en passant par une action collaborative plus importante de la communauté internationale pour traiter de questions spécifiques sur les montagnes. Néanmoins, bien des choses restent à faire, en particulier en raison des répercussions souvent rapides et graves du changement climatique, de l'envolée des prix alimentaires, de la migration vers des zones urbaines ainsi que d'autres questions exigeant une attention urgente, sur les zones montagneuses. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour relever ces défis, en conformité avec les dispositions du chapitre 13 d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Assemblée générale jugera peut-être utile de réaffirmer certaines des mesures que les gouvernements pourraient envisager, par exemple :

- (a) encourager la poursuite de la mise en place de comités nationaux ou d'arrangements, organes et mécanismes institutionnels analogues ou la continuation de ceux déjà existants afin de renforcer la coordination et la collaboration intersectorielles pour la mise en valeur durable des zones de montagne ;
- (b) aider les pays en développement et les pays en transition à formuler et appliquer des stratégies et programmes nationaux pour la mise en valeur durable des montagnes par des canaux de coopération bilatérale, multilatérale et Sud-Sud, ainsi que par le biais d'arrangements novateurs tels qu'une coopération décentralisée ;
- (c) promouvoir le cas échéant l'établissement de mécanismes régionaux pour une coopération transfrontière coordonnée du développement durable des montagnes, et renforcer les mécanismes existants, tels que la Convention alpine ou la Convention des Carpates, ainsi que les opportunités d'échange et d'apprentissage entre eux ;
- (d) inciter la société civile et le secteur privé à participer davantage à l'élaboration et à l'exécution de programmes liés à la mise en valeur durable des montagnes ;
- (e) soutenir les efforts de collaboration du Partenariat de la montagne et encourager la participation active des pouvoirs publics compétents, de la société civile et, en particulier, des institutions du secteur privé au niveau national et régional dans le cadre de cette alliance volontaire qui évolue ;
- (f) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes de communication et de sensibilisation pour la mise en valeur durable des montagnes à tous les niveaux, en tirant parti des possibilités offertes chaque année par la Journée internationale de la montagne le 11 décembre ;
- (g) appuyer les programmes d'éducation, d'extension et de création de capacités, en particulier au sein des communautés de montagne locales, pour encourager la mise en valeur durable des montagnes à tous les niveaux ;

- (h) accélérer les efforts, à la lumière des changements rapides et de la gravité des impacts, de manière à sensibiliser davantage aux effets du changement climatique, ainsi qu'aux risques et dangers dans les zones de montagne et à développer des mesures, approches et politiques d'adaptation permettant d'atténuer et de gérer les impacts ;
- (i) soutenir des efforts de recherche accrus et mieux coordonnés à tous les niveaux pour mieux comprendre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux du changement affectant les régions montagneuses et promouvoir la collecte de données ventilées provenant de régions montagneuses qui permettront de décider en connaissance de cause des politiques et programmes appropriés ;
- (j) promouvoir le renforcement du rôle des montagnards dans les processus de décision et de planification qui touchent leur communauté, leur culture, leurs moyens d'existence et leur environnement ;
- (k) œuvrer en faveur d'un accroissement des investissements et des crédits pour le développement durable des régions montagneuses, aux niveaux mondial, régional national et communautaire, notamment au moyen de mécanismes et de modes de financement novateurs, tels que des systèmes de conversion des créances pour le financement du développement durable, la rémunération des services environnementaux et des facilités de microcrédit ;
- (l) promouvoir et fournir un environnement propice au développement de produits et services de grande qualité provenant de zones montagneuses afin d'améliorer les moyens de subsistance et de protéger les montagnes, et en outre encourager une participation plus active du secteur privé à tous les niveaux de la chaîne de valeur pour obtenir des produits de la montagne de grande qualité ;
- (m) veiller, à travers une participation effective au processus décisionnel, à ce que les cultures, traditions et connaissances autochtones soient pleinement prises en considération et respectées dans la politique et dans la planification du développement des régions montagneuses en s'assurant par ailleurs du respect de l'accès et des droits convenus aux terres et aux ressources naturelles ;
- (n) promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources en eau de plus en plus limitées en provenance des régions montagneuses par des approches de gestion novatrices, de meilleurs mécanismes institutionnels traversant les frontières administratives et des décisions politiques tournées vers l'avenir qui préservent les ressources en eau pour les générations à venir ;
- (o) s'assurer de l'existence de politiques et programmes permettant de répondre de toute urgence et de manière adéquate à l'envolée des prix alimentaires et aux défis connexes auxquels sont confrontées les communautés des montagnes, souvent les plus gravement touchées ;
- (p) encourager la coopération avec de multiples parties prenantes, à travers le Partenariat de la montagne et d'autres mécanismes, pour une mise en œuvre plus efficace du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes de la Convention sur la diversité biologique, en particulier dans la perspective de l'examen que la Conférence des Parties effectuera en 2010 ;
- (q) soutenir une meilleure intégration des questions relatives aux montagnes dans les débats intergouvernementaux sur le changement climatique et la lutte contre la désertification dans le contexte respectif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;

- (r) **renouveler les initiatives visant une intégration plus efficace des questions relatives aux montagnes et s'efforçant de leur accorder une plus grande priorité dans les programmes et processus pour le développement axés sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le changement climatique ainsi que d'autres questions essentielles pour le développement durable dans les régions montagneuses.**
-